

Les crédits

électricité à meilleur marché à d'autres sources, le Dakota du Nord et le Manitoba, pas exemple?

On est en droit de se poser des questions. Les retombées locales sont certainement légitimes, mais d'autres considérations le sont aussi. Quand la question a été soumise au tribunal, celui-ci a jugé que certaines questions n'avaient pas été suffisamment étudiées. C'est ce qu'il a dit.

C'est pourquoi nous avons mis en place un processus qui assujettissait la délivrance d'un permis à la tenue d'une évaluation. Puisque la commission a démissionné, tout cela est évident pour nous tous. Je ne pense pas que le député conteste que la situation actuelle est une violation de l'ordonnance du tribunal. Il faut faire quelque chose.

À ce moment-ci, je voudrais commenter brièvement les remarques du ministre, l'un des discours les plus décevants que j'ai jamais entendus. Évidemment, il a essayé de parler de la question. En fin de compte, qu'a-t-il dit? Il a dit en substance que si la chose la plus simple était de retirer le permis, il n'avait pas ce pouvoir car aucune des 22 conditions n'avaient été violée. C'est contraire à tout ce que j'ai vu dans ces 22 conditions. Il dit aussi que la loi prévoit des délais tellement longs que le projet serait terminé avant qu'il puisse agir.

• (1630)

Il dit ensuite qu'il y a une décision du tribunal et qu'il va nommer une nouvelle commission. À un moment, il dit qu'il prendra les mesures nécessaires pour que la construction ne continue pas. Il a dit cela clairement. On lui a posé plusieurs questions, mais lorsqu'on a voulu en savoir davantage, les députés d'en face, dont trois de la Saskatchewan—je pense que c'était le ministre de la Défense nationale qui disait non, plus de questions. Alors, quelles sont les mesures nécessaires? Nous ne savons pas.

Le ministre nous dit qu'il ne va pas arrêter la construction, que ce n'est pas ainsi qu'il peut arrêter le projet, mais que l'on va prendre les mesures nécessaires. Les électeurs du ministre doivent se demander ce qui va arriver maintenant. Le gouvernement a aussi bien réussi que toute opposition s'il s'agissait de mettre le ministre dans une mauvaise situation.

M. Gardiner: Avec des amis comme cela.

M. Funk: Avec des amis comme cela, pas besoin d'ennemis.

Je suppose que ce qui reste en travers de la gorge des gens—et le député le sait, j'imagine—c'est la couleur politique de toute cette affaire.

Le barrage se trouve dans la circonscription du premier ministre de Saskatchewan et, le pauvre, il est en sérieuse difficulté, comme chacun le sait. Le barrage Alameda se trouverait dans la circonscription d'un nouveau sénateur, et toutes ces nominations au Sénat constituent non seulement une tâche juridique, mais certainement aussi une tâche politique.

On a dit plus tôt à la Chambre que le président de SaskPower Corporation, qui vient également de cette région, et qui est un ancien président du Parti progressiste conservateur de la Saskatchewan, a prononcé une allocution dans laquelle il a déclaré que le haut fonctionnaire du ministère de l'Environnement lui avait assuré qu'on s'occupait essentiellement de tout ce qui avait trait au processus d'examen environnemental. Je dirais donc au député de Souris—Moose Mountain que la situation ne semble pas très brillante.

Il y a eu, semble-t-il, toute une série d'ententes secrètes. Tout d'abord celle que M^{me} Elizabeth May a démasquée. Nous n'avons jamais réellement vu la teneur de cette entente de janvier 1990. Il y avait aussi l'entente orale du 5 septembre.

Je voudrais lire brièvement un extrait du *Globe and Mail*:

Le 5 décembre, M. Grant Devine et l'actuel ministre fédéral de l'Environnement, M. Robert de Cotret, se sont rencontrés à Ottawa. Selon M. Devine, les deux s'étaient entendus oralement pour modifier les conditions de l'entente du 26 janvier. Le projet pourrait aller de l'avant et on devait mettre de côté 10 millions de dollars pour atténuer tout effet environnemental négatif qui pourrait en résulter. Le 10 septembre, la Saskatchewan a fait parvenir les conditions de la nouvelle entente à M. de Cotret, par télécopieur, mais il dit n'avoir reçu aucune réponse.

À mon avis, c'est là un point très important, car, par la suite, la commission d'évaluation environnementale a démissionné et a réellement jeté de la lumière sur toute cette situation. Elle a attiré l'attention du public, des médias et de la Chambre.